

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****1ÈRE Réunion de 2016****Séance du 16 mars 2016**CD20160316_4
id. 2351

Les douze et treize avril deux mille seize, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou son représentant.

Présents :

M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme B. BAREGES, Mme M. BAULU, M. J. BEQ, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIERS, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBIAIS, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme M-J. MAURIEGE, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, M. D. ROGER, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL

Le Quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Absent(s) ou ayant donné procuration de vote :

M. J-M. BAYLET

**PLAN EMPLOI INSERTION
BÉNÉFICIAIRES DU RSA**

Monsieur le Président rappelle qu'au 31 décembre 2015 (données consolidées septembre 2015), le Tarn-et-Garonne compte 7 047 bénéficiaires du RSA socle. Le profil de ces derniers se décompose comme suit :

- moins de 25 ans..... 468 soit 7 %
- 25 à 29 ans..... 1 320 soit 19 %

- 30 à 39 ans..... 1 918 soit 27 %
- 40 à 49 ans..... 1 640 soit 23 %
- 50 à 60 ans..... 1 256 soit 18 %
- plus de 60 ans..... 445 soit 7 %

Les femmes représentent 55% des bénéficiaires du RSA socle, soit 3 875 personnes.

En 2015, le Département a consacré 38 059 578 euros à la prise en charge du RSA socle avec un taux de couverture de cette dépense par l'État à hauteur de 61 %.

Considérant ces différents éléments, la diminution du nombre de bénéficiaires du RSA socle constitue un véritable enjeu pour notre département. De plus, il est dans l'intérêt de ces derniers de pouvoir entrer dans des parcours d'insertion constructifs autour de l'accès à des mises en situation de travail. Pour ce faire, le développement des contrats uniques d'insertion (CUI) est un levier important.

Pour l'exercice 2016, Monsieur le Président souhaite aujourd'hui porter à la connaissance de l'Assemblée le fait qu'il a obtenu de Monsieur le Préfet une évolution à la hausse du nombre du CUI affectés au département de Tarn-et-Garonne afin de créer les conditions d'une augmentation du nombre de sorties du RSA socle.

Aussi, la convention annuelle d'objectifs et de moyens 2016 (CAOM), document négocié avec les services de l'État visant à encadrer les contrats uniques d'insertion (CUI) concernant les bénéficiaires du RSA, se décompose comme suit :

- 300 CAE
- 200 CIE

Ces objectifs pourront être revus à la hausse en fonction de l'exécution de la CAOM.

De plus, afin d'accompagner cette montée en charge et d'accroître l'attractivité de ce dispositif, Monsieur le Président propose d'abonder, à hauteur de 10%, les aides publiques affectées aux CAE et aux CIE. Ces dispositions se traduiraient par des aides incitatives complémentaires se décomposant comme suit :

- 54,47 euros/mois pour un CAE de 20 h 00
- 46,12 euros/mois pour un CIE de 24 h 00
- 46,12 euros/mois pour un CIE de 35 h 00

La mise en œuvre de ces dispositions représente pour le Département un coût inférieur au maintien de ces bénéficiaires dans le RSA socle.

Elles constitueront, si l'Assemblée en est d'accord, les fondations de ce plan emploi/insertion visant à créer les conditions d'une augmentation des sorties du RSA socle à travers des mises en situation de travail dans le cadre des contrats uniques d'insertion. Bien évidemment, ce dispositif aura vocation à être reconsidéré en fonction d'éventuelles modifications à venir au plan national concernant la gestion du RSA socle.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Décide d'abonder, à hauteur de 10 %, les aides publiques affectées aux CAE et CIE et approuve les aides incitatives suivantes :
 - 54,47 euros/mois pour un CAE de 20 h 00
 - 46,12 euros/mois pour un CIE de 24 h 00
 - 46,12 euros/mois pour un CIE de 35 h 00
- Autorise Monsieur le Président à négocier et signer, au nom et pour le compte du Département, la convention d'accompagnement d'objectifs et de moyens 2016 avec les services de l'État sur la base des objectifs ci-dessus présentés ;
- Décide l'inscription, au budget primitif 2016, des crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces aides incitatives complémentaires estimés à 306 780 €.

Pour : 29 voix

Contre : /

Abstention : 1

Adopté.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC